



# APPEL À CANDIDATURE

RÉSIDENCE MISSION 2022  
POUR UN ARTISTE  
ou COLLECTIF D'ARTISTES  
Communauté de communes  
Sumène Artense





## PRÉSENTATION du territoire



Située au nord du département du Cantal, limitrophe avec les départements de la Corrèze et du Puy de Dôme, la Communauté de communes Sumène Artense a été créée le 30 décembre 1999.

À ce jour, 16 communes sont adhérentes, ce qui représente 8781 habitants.

**La Communauté de communes s'est dotée de la compétence culturelle en 2006 et depuis place la culture au sein de son projet de développement comme un des vecteurs majeurs de son dynamisme et de son attractivité.** Elle souhaite inscrire son action culturelle dans une politique culturelle globale. Aussi, depuis 2010 la Communauté de communes propose chaque année une résidence d'artiste permettant au territoire de soutenir la création artistique tout en associant la population à cette démarche de création. Depuis 2014, elle s'est dotée d'un support d'exposition à ciel ouvert sur l'ancienne voie ferrée, transformée en piste verte permettant d'accueillir des créations originales « grands formats ».

## DESCRIPTION de la résidence

Cet appel à candidature intervient dans le cadre de « **la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle** » proposée sur le territoire de la Communauté de communes Sumène Artense de 2019 à 2021, actuellement en cours de renouvellement. Les différents partenaires sont l'Etat, représenté par les ministères de la Culture (DRAC) et de l'Education nationale, le Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la CAF du Cantal, le réseau CANOPE et la Communauté de communes Sumène Artense.

**La résidence s'adresse à tous les artistes diplômés, ayant une pratique professionnelle dans la création contemporaine (peinture, sculpture, installation, photo, dessin, illustration, etc.)**

# DÉFINITION DE LA RÉSIDENCE / ENJEUX

Cette résidence-mission confie à un artiste ou collectif d'artistes un projet culturel transversal associant des pratiques artistiques avec les habitants et la création d'une œuvre. **L'enjeu de la mobilisation des habitants dans ce projet étant central, il est nécessaire que l'artiste ou collectif d'artistes soit en capacité d'aller à la rencontre, de communiquer et d'interagir avec les habitants.**

La résidence offre à l'artiste **12 semaines** réparties de janvier 2022 à octobre 2022 afin qu'il puisse se consacrer à la création d'une œuvre au moins 60% de son temps à ce travail.

Il sera aussi sollicité pour **encadrer des ateliers auprès des établissements scolaires** et animer des ateliers de pratiques artistiques auprès du tout public durant sa résidence à hauteur de 40 %.

Compte tenu de l'étendue du territoire concerné, il est indispensable que l'artiste retenu pour la résidence soit titulaire du permis B.

## LES OBJECTIFS de la résidence

**1• Soutenir la création artistique** en offrant la possibilité à un artiste ou à un collectif d'artiste de créer et de présenter son œuvre.

### **2• Contribuer à la cohésion culturelle du territoire :**

- Permettre au plus grand nombre d'habitants d'appréhender les arts et la culture par le biais de rencontres artistiques.
- Encourager et accompagner des liens intergénérationnels et l'expression artistique des habitants.
- Renforcer l'accès et l'autonomie des habitants dans le domaine culturel en permettant de mieux s'appuyer sur l'équipement structurant du territoire : la Piste des Arts.
- Mettre en place un projet d'éducation artistique et culturelle en synergie avec les actions et les ressources existantes sur le territoire.
- Favoriser l'émergence et le développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire en s'appuyant sur des ressources locales.

### **3• Cibler les publics prioritaires :**

La résidence doit cibler en priorité :

- Les jeunes générations - petite enfance, enfance, adolescence, jeunesse - dans tous les temps de leur vie (temps scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire).
- Les personnes qui pour des raisons culturelles, économiques, géographiques, physiques n'ont pas d'accès simple à la pratique et à la vie artistique, et ont peu d'espace de liberté d'expression culturelle.

Sont concernés sur la CCSA :

- Les personnes âgées inscrites dans des associations,
- Les jeunes en temps scolaire et hors temps scolaire,
- Les publics dits « éloignés » comme le centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) de Champagnac.

## CALENDRIER

1. DIFFUSION DE L'APPEL À CANDIDATURE  
15 octobre 2021
2. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES  
15 novembre 2021
3. RÉUNION DU JURY  
Mi-novembre 2021 (commission culture de la CCSA)
4. DÉMARRAGE DE LA RÉSIDENCE  
Janvier 2022

## DÉROULEMENT

La résidence se décompose suivant plusieurs étapes :

→ Une période d'appropriation du territoire d'une durée de 1 semaine en janvier 2022 : rencontre avec les élus, les enseignants, les associations culturelles, les centres de loisirs, ...

Durant la période d'appropriation, l'artiste ou le collectif co-construit le projet global qu'il va mener, en tenant compte des spécificités du territoire et de ses acteurs.

→ Une période de réalisation du projet d'une durée de 11 semaines fractionnées d'avril 2022 à fin octobre 2022 comprenant la création de l'œuvre et les actions de médiation. L'œuvre finale doit être restituée à la Communauté de communes le 30 juin 2022 pour envisager l'installation et le vernissage début septembre 2022.





Exposition « Gratter l'obscurité »,  
histoire dessinée par Nicolas Savoye - 2020



Exposition « C'est par là que ça se niche ! »,  
association PIXEL[13] - 2019



Exposition BD de Cécile et Lionel Marty - 2018



Exposition « Les Naturelles » : collectif les Vivaces (Marjolaine Werckmann  
et Claudia Urrutia) et la photographe Marielsa Niels - 2021

## L'ŒUVRE ACHEVÉE : SUPPORT D'EXPOSITION

Au cœur de Sumène Artense traverse une ancienne voie ferrée, aménagée depuis 10 ans par la Communauté de communes en « Piste verte ». Cet équipement communautaire, d'une longueur de 15 km, largement emprunté par la population locale et par les touristes pour des sorties familiales, sportives... laisse entrevoir des paysages variés et un patrimoine culturel riche et atypique.

La Communauté de communes Sumène Artense propose depuis 2014, à travers un projet d'exposition, de réécrire l'histoire de cette voie ferrée. **La piste verte devient désormais la « Piste des arts », lieu d'exposition à ciel ouvert.**

Ce projet issu d'une réflexion partagée, aux approches transversales artistiques, environnementales et territoriales témoigne d'une volonté forte de transformer ce site en lieu de référence pour la valorisation culturelle et artistique du territoire.

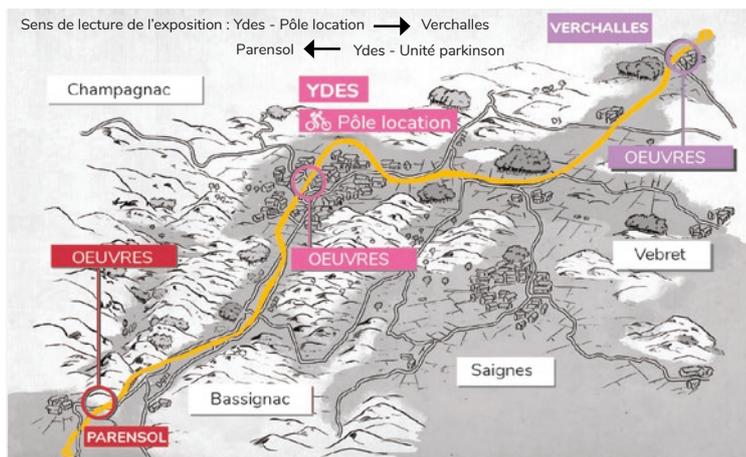
La Piste des arts accueille chaque année un projet d'exposition, issu de résidences et d'actions culturelles.



## PLAN D'EXPOSITION :

30 poteaux situés sur la Piste verte, au niveau de trois zones d'implantations :

Ydes, Bassignac et Cheyssac.



## L'INSTALLATION

Les œuvres seront visibles sur le territoire de Sumène Artense de septembre 2022 à septembre 2023. Les œuvres seront installées par les services techniques de la Communauté de communes. Les frais liés à la diffusion des œuvres (communication, vernissage) seront pris en charge par la Communauté de communes Sumène Artense.

## CONDITIONS FINANCIÈRES ET MOYENS MIS À DISPOSITION

Les dépenses de production de la résidence seront étudiées sur la base d'un **budget prévisionnel** proposé par l'artiste ou par le collectif d'artistes, validé ensuite par la Communauté de communes Sumène Artense. Le budget prévisionnel détaillé devra prendre en compte 12 semaines de résidence sur le territoire ainsi qu'une estimation des frais de déplacement depuis le lieu d'habitation personnel vers le territoire de mission selon les barèmes officiels.

## MODALITÉS D'ACCUEIL DE L'ARTISTE

La Communauté de communes Sumène Artense s'engage à mettre à disposition de l'artiste : un logement avec séjour, cuisine aménagée, trois chambres, salle d'eau, WC, atelier. Les frais de repas ne seront pas pris en charge par la Communauté de communes Sumène Artense.

**La chargée de mission culture de la Communauté de communes Sumène Artense devra veiller au bon déroulement de la résidence.** Elle facilitera la résidence des artistes et la réalisation du projet artistique, l'accompagnant dans la dimension humaine, technique et logistique du projet.

La chargée de mission culture devra en particulier :

- accueillir les artistes
- faciliter les contacts et les rencontres entre les artistes et les acteurs locaux (écoles, associations, ...)
- participer à la coordination des actions de médiations.

**La chargée de communication participera à la conception d'outils de diffusion de la résidence** (communiqué de presse, plaquette de communication).

## CRITÈRES DE SÉLECTION

→ Le projet doit répondre aux objectifs cités précédemment.

→ **Production artistique** : le projet doit reposer sur une équipe artistique professionnelle référencée par une/des institutions partenaires du projet (Drac, Éducation Nationale, Région, Département...) et/ou structurelles culturelles reconnues.

→ **Capacité à gérer des actions de médiation** : le projet devra proposer des temps de pratiques approfondis pour certains groupes avec un nombre d'heures suffisant pour permettre une véritable « infusion artistique » du territoire.

→ **Faisabilité du projet au regard des contraintes du territoire** : budget, capacité de mobilité, espaces mis à disposition, caractéristiques de la population...

→ **Modalités de candidatures** :

- Dossier artistique, comprenant différentes propositions de restitution
- Note d'intention
- Planning envisagé
- Moyens mobilisés pour les actions de médiation
- Budget prévisionnel avec postes de dépenses et recettes
- Présentation d'actions similaires - revue de presse

**Dossier à transmettre avant le 15 novembre 2021, à :**

**[edeygas@sumene-artense.com](mailto:edeygas@sumene-artense.com)**

**Communauté de communes Sumène Artense**

**23 bis place de l'église - 15270 Champs-sur-Tarentaine**



# **APPEL À CANDIDATURE**

**RÉSIDENCE MISSION 2022  
POUR UN ARTISTE  
ou COLLECTIF D'ARTISTES**

**Communauté de communes  
Sumène Artense  
23 bis place de l'église  
15270 Champs-sur-Tarentaine  
[edeygas@sumene-artense.com](mailto:edeygas@sumene-artense.com)**